



Divorce procedure de separation

Par **swany_old**, le **06/07/2007** à **15:44**

bonjour je suis mariee depuis juin2004 mon epouse a decidee de retourner en algerie au mois de mai 2007 elle veut divorcer nous avons un enfant je reside en france j y suis nee comment se passe le divorce pour la garde de l enfant peut elle revenir sur le sol francais je pense quel ne peut pas dépasser un delai superieure a 6 mois en algerie sinon elle ne peut pas revenir elle ma demander de lui envoyer une autorisation paternel pour quel puisse venir en france avec mon fils que doit je faire je pense quel veut rester en france dans un autre departement maintenant quel a ses papiers